

RUBRIQUE AUX AINÉS #10



Comité MADA (Municipalité Amie des Aînés)

Tous les mois, il nous fait plaisir de vous informer sur les services communautaires. Nous sommes encore dans la gamme d'hébergement pour aînés, avec ce 3e et dernier volet sur les Ressources Institutionnelles.

Membres : Michèle Guindon, Aline Germain, Yvan Hamelin, Claudette Béland, Richard Lavallée, Marie Voyer, Yvon Bourassa

HÉBERGEMENT PUBLIC POUR AINÉS : Centre d'Hébergement et de Soins de Longue durée (CHSLD)

Pour qui? Les personnes qui ne peuvent plus vivre à leur domicile, même avec les services d'assistance, parce que leur perte d'autonomie ou leurs incapacités sont trop importantes.

Comment? A la suite d'une évaluation, possiblement par un professionnel du réseau de la santé et des services sociaux, les personnes seront admises dans des établissements avec des services correspondants à leurs besoins.

Situation des CHSLD? Il existe 4 CHSLD dans le territoire de la Vallée de la Batiscan: Ste-Thècle, St-Tite, Ste-Anne-de-la-Pérade et St-Narcisse.

Combien? Le coût mensuel maximum des chambres et le montant des déductions mensuelles de base sont déterminés à chaque année (1er janvier) par le Ministère de la Santé. C'est la Régie de l'Assurance Maladie (RAMQ) qui administre le programme de «contribution financière des adultes hébergés» et qui en détermine le montant.

Quels services? L'ainé doit donc participer au financement, habituellement pour les frais d'hébergement (alimentation, entretien ménager, chauffage) ainsi que les articles nécessaires à l'hygiène et tout équipement utilisé à des fins thérapeutiques ; à la charge de l'ainé hébergé: (articles de soins personnels, coiffure, téléphone, internet, TV. Tous les services sont gratuits, c'est-à-dire, les services médicaux et infirmiers, les services d'assistance à la personne, et tous les autres services fournis par les professionnels (pharmacie, nutrition, réadaptation, psychosociaux, pastorale, etc) de même que les médicaments.

P.S. : Il existe un dépliant sur la « contribution financière des adultes hébergés».

À titre d'exemple, au 1er janvier 2014 :
Chambre individuelle: \$1,758.30 maximum/ mois/par personne
Chambre double: \$1,470.00 maximum/ mois/ par personne

Voir: www.ramq.gouv.qc.ca

Une fois la personne admise en CHSLD:

A) Remplir le formulaire « Demande d'exonération financière des adultes hébergées»

B) La RAMQ analyse la demande en tenant compte de vos liquidités, de vos biens, de vos revenus et obligations familiales (exemple: conjoint) et certaines autres déductions.

C) La RAMQ statue sur le montant à payer pour la chambre qui varie en fonction de l'indexation. Il existe des recours pour réévaluer votre situation.

P.S. : Il existe un simulateur de la contribution financière des usagers sur le site web de la RAMQ : https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/Cah/BY/BYG_GereAdheb/BYG6_CalcContb_iut/BYG6_Accueil.aspx

Qualité des services? Dans chaque Centre d'Hébergement et de Soins de Longue Durée (CHSLD) il existe un Commissaire Local à la Qualité des Services, à qui vous pourriez porter plainte ou donner vos avis pour l'amélioration des services. Il existe aussi un Comité des Usagers, auquel vous pouvez participer ou donner vos commentaires.

Pour plus d'information:

Si vous êtes déjà inscrit au Soutien à domicile: voir votre professionnel pour évaluation.

Si vous n'avez pas de services du Soutien à domicile, inscrivez vous par le biais du Guichet Unique:

Centre de Santé et de Services Sociaux Vallée-de-la-Batiscan, St-Tite, 418-365-7555

Nous vous invitons à découper cette page et à la conserver